



## SPÉCIAL « LOGEMENTS SOCIAUX »

### PERMANENCES DE LA MAIRIE

Tél. : 01 60 01 01 57

Fax : 01 60 01 46 00

#### Horaires d'ouverture

Lundi, Mercredi, Jeudi,

Vendredi

de 9 h à 12 h

et de 14 h à 18 h

Samedi

de 9 h à 12 h

Mardi

de 9 h à 12 h

et de 15 h à 18 h

#### Permanence des Élus aux heures d'ouverture

M. Jean-Louis CHAUVET

Lundi, mardi, samedi

et sur rendez-vous.

Mme Roselyne BLANC

Adjointe aux affaires  
administratives, Sociales.

Lundi, mardi,  
mercredi, samedi  
et sur rendez-vous.

M. Serge MENU

Adjoint aux finances .

Sur rendez-vous les lundis.

M. Jean-Louis RAGON

Adjoint aux affaires  
Scolaires et périscolaires.  
Mercredi et sur rendez-vous.

Mme Bernadette MARTINEZ

Adjointe aux associations.  
Lundi, mercredi, jeudi, samedi  
et sur rendez-vous

La construction et l'attribution des logements dits « à loyers modérés » sur la commune de Oissery a été un projet de longue haleine, qui prend fin aujourd'hui, après avoir été initié par le conseil Municipal précédent.

Nous sommes donc fiers d'annoncer qu'à ce jour, et grâce à ce projet, **16 familles** ont pu être relogées.

Au départ de ce projet, une volonté de la commune de favoriser le logement à loyer modéré pour les foyers à faibles revenus, les personnes âgées touchant de petites retraites et les jeunes qui souhaitent s'installer tout en restant domiciliés sur notre commune.

La commune a donc signé avec les Foyers de Seine et Marne un bail emphytéotique (derrière l'ancienne mairie) sur lequel 12 logements ont été construits :

- 2 studios
- 8 deux pièces
- 2 trois pièces

Il est à noter que la gestion de ces logements incombera aux Foyers de Seine et Marne pendant 35 ans, délai au delà duquel les appartements appartiendront à la Municipalité.

Durant la phase de construction, 60 demandes de logements ont été déposées à la mairie, dont 26 dossiers éligibles ( faibles revenus, personnes âgées, foyers mono parental, violence familiale...).

Le C.C.A.S s'est réuni une première fois début juin, leur objectif étant de pouvoir délibérer sur l'attribution de ces logements en toute impartialité, sans « parti pris », sachant que dans un petit village comme le nôtre, tout le monde se connaît.

Afin de garantir un traitement juste de chaque dossier, les demandes ont donc été étudiées de manière anonyme.

Ainsi chaque dossier s'est vu attribuer un numéro et seules les caractéristiques du foyer (composition de la famille, montant des revenus, particularité du dossier) ont été prises en compte lors des délibérations.

De plus, le C.C.A.S a défini une grille d'évaluation en fonction de critères précis

RESSOURCES MENSUELLES (en euros)	Inférieures à 681	5
	Comprises entre 682 et 880	4
	Comprises entre 881 et 1080	3
	Comprises entre 1081 et 1280	2
	Comprises entre 1281 et 1500	1
	Supérieures à 1500	0
COMPOSITION FAMILIALE	Personne seule + 3 enfants	5
	Personne seule + 2 enfants	4
	Personne seule + 1 enfant	3
	Couple + 3 enfants	4
	Couple + 2 enfants	3
	Couple + 1 enfant	2
	Couple seul	1
	Personne seule	1

MOBILITE	Handicapé	5
	Personne de + de 70 ans	3
	Personne non véhiculée	1
SITUATION SOCIALE	Violences familiales	5
	Services sociaux	4
	Expulsion	3
	Insalubrité	2

Lors d'une seconde réunion, chaque dossier s'est vu attribuer un nombre de points en fonction des critères retenus (exemple : revenus de 1000 € mensuel = 3 points, violences familiales = 5 points).

Une fois chaque dossier évalué, ils ont été classés par ordre décroissant, le dossier le plus prioritaire étant celui ayant obtenu le plus grand nombre de points ( les dossiers ayant pu prétendre à un logement à loyer modéré ont un nombre de points compris entre 9 et 14 points).

C'est uniquement à partir de cette étape que les noms des demandeurs correspondants aux numéros des dossiers traités ont été révélés, seule garantie d'un traitement équitable des dossiers

Dans les dossiers éligibles, 2 dossiers prioritaires (nombre de points obtenus compris entre 9 et 14) ne pouvaient être logés sur la commune de part la composition de la famille (famille de 3 enfants nécessitant donc l'octroi d'un T4). Par contre, aucun des dossiers prioritaires ne pouvait se voir accorder un T3) Après concertation avec les Foyers de Seine et Marne, un accord a été trouvé: il a donc été procédé à un « échange » des appartements concernés. Les foyers de Seine et Marne ont donc logé sur notre commune 2 familles dont la composition du foyer permettait l'octroi de 3 pièces et ils se sont engagés à loger dans des communes limitrophes nos 2 familles nécessitant des 4 pièces. A ce jour, l'une des deux familles concernée a été logée dans un 4 pièces sur Longperrier et l'autre famille a son dossier en cours d'instruction.

### **BILAN DES ATTRIBUTIONS LOGEMENTS FOYERS SEINE ET MARNE**

- 9 foyers de notre commune ont obtenu un logement « Foyers de Seine et Marne »
- 1 famille, dans le cadre du 1% logement de Seine et Marne a pu revenir s'établir sur notre commune
- 1 foyer avec 3 enfants de notre commune a été logé à Longperrier ( échange d'appartements avec les Foyers de Seine et Marne)
- 1 foyer avec 3 enfants a son dossier en cours d'instruction.

**Au total, 16 familles « demandeuses » d'un logement sur Oissery** ont pu l'obtenir par l'effet des « logements tournants » : en effet, une famille ayant obtenu un logement des Foyers de Seine et Marne a libéré son logement actuel, lequel devenant vacant, a pu être proposé à une famille aux revenus moins modestes , et souhaitant rester sur la commune.

L'aboutissement d'un tel projet est un travail de longue haleine, qui ne peut être mis en place en 6 mois. Il a nécessité la mobilisation de l'ensemble des conseillers de ce mandat et du mandat précédent , et principalement des membres du C.C.A.S.

Un grand **MERCI** à toutes celles et ceux qui ont œuvré dans ce sens : grâce à vous, 16 familles de Oissery auront dorénavant une vie plus « facile », la problématique de leur logement étant à ce jour résolue....

**Et comme le dit l'adage: « Il faut laisser le temps au temps... »**

•

## ECOLES

Le nouveau jeu dans la cour de l'école maternelle sera installé durant les vacances de la Toussaint.

La construction du préau de l'école primaire débutera à compter du 20 novembre 2008.

Prochainement, un collecteur de piles et de portables usagés sera installé à l'école et à la mairie.

## DECHETS VERTS

La collecte des déchets verts a pris fin le 30 octobre 2008.

Elle reprendra en avril 2009. Dans l'intervalle, si vous avez des déchets verts, vous pouvez les déposer gratuitement dans les déchetteries de Monthyon et de Dammartin-en-Goële

## RECOLTEZ VOS BOUCHONS !

L'association parrainée par Jean-Marie Bigard récupère vos bouchons et leur vente permet :

- d'acheter du matériel pour sportifs handicapés
- d'améliorer les conditions de vie des personnes souffrant d'un handicap
- d'aider des opérations humanitaires de façon ponctuelle



### Seulement les bouchons en plastique !

De bouteilles d'eaux plates ou gazeuses, de boissons gazeuses, de bouteilles de lait

Site internet : [www.bouchonsdamour.com](http://www.bouchonsdamour.com)

Afin de soutenir le travail de cette association, un collecteur est à votre disposition à l'entrée de la mairie